

AVIS AU PUBLIC

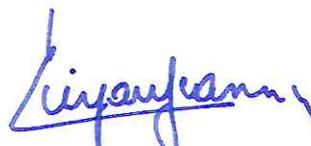
Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal dans sa séance du 12 juillet 2022 a confirmé le règlement temporaire d'urgence de la circulation routière arrêté par le collège échevinal le 4 juillet 2022, en raison des travaux de remplacement des bordures existantes le long de la rue d'Esch à Mondercange entre les maisons n°5 et n°13, à partir du 11 juillet 2022 pendant une durée estimée de 10 jours ouvrables.

Ce règlement communal est déposé à la Mairie au service "Mobilité" conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondercange, le 14 juillet 2022

pour le collège des bourgmestre et échevins,


Nadine Braconnier
secrétaire


Jeannot Fürpass
bourgmestre